



# VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

---

## RÈGLEMENT N° 2024-726

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-726 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA  
PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE  
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

### ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION : 17 SEPTEMBRE 2024  
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 17 SEPTEMBRE 2024  
ADOPTION FINALE : PRÉVUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024  
EN VIGUEUR :

MODIFIÉ PAR :

RÈGLEMENT	ADOPTÉ	COMMENTAIRES

PROJET

## VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

### RÈGLEMENT N° 2024-726

---

#### PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* est modifié par le remplacement des termes « *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* » par « *Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* ».
2. L'article 2 du *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* est modifié par le remplacement des termes « *Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* » par « *Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* ».
3. L'article 41 du *Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* est modifié par le remplacement des termes « Loisirs, culture et vie communautaire » par « Loisirs, culture et relations citoyennes ».
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce

---

Sylvain Juneau, maire

---

Me Marie-Josée Couture, greffière

PROJET